

Coop Union

1 service

Service | Mis à jour le 10 mai 2022

Test d'activité et Accompagnement à la création d'entreprise

● **Disponible** | La Réunion

Service cumulable

À distance

Acco. global individualisé

Création d'activité

Emploi

Aide financière, Formation, Information, Aide matérielle, Accueil, Accompagnement, Atelier

Coop Union vous accompagne dans la mise en place de votre projet de création d'entreprise en vous permettant de tester en condition réelle votre activité sans avoir besoin de vous immatriculer.

À distance

Fréquence et horaires

Tous les jours

Publics

Profils

- Tout le monde

Critères

- Sans condition

Pré-requis, compétences

- Aucun

Modalités

Pour l'accompagnateur

- Envoyer un mail
- Envoyer un mail avec une fiche de prescription
- Téléphoner

Pour le bénéficiaire

- Envoyer un mail
- Se présenter
- Téléphoner

Justificatifs

- Aucun

À compléter

- <https://www.coopunion.re/>

Connectez-vous

Accédez aux informations de contact et mobilisez ce service pour votre bénéficiaire.

Description

La coopérative d'activité et d'emploi COOP UNION héberge et accompagne des porteurs de projet dans le test de leur activité. Cet hébergement se met en place via la signature de différents contrats qui vont permettre à l'entrepreneur de tester son activité sans risques.

Convention de Partenariat

Après avoir suivi une réunion d'information de la structure et après avoir échangé sur son projet avec un conseiller technique de la coopérative,

l'entrepreneur aura la possibilité de signer une convention de partenariat lui permettant d'être couvert juridiquement sur le lancement de son activité.

D'une période de 3 à 6 mois, la convention permet à l'entrepreneur d'avoir un numéro de SIRET couvrant son activité sur la période. Sans contrepartie financière, cette période permet à l'entrepreneur de mettre en place son activité et de chercher ses premiers clients tout en étant formé à la gestion d'entreprise par le biais d'ateliers professionnels et en bénéficiant d'un accompagnement individuel sur son projet.

Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise

Après avoir bénéficié d'une période d'hébergement lui permettant de prospecter ses premiers clients et lui permettant de monter en compétences grâce à l'accompagnement individuel et collectif de la coopérative, l'entrepreneur signe un contrat spécifique lui permettant de continuer son test d'activité sur une période de 36 mois. Ce dernier permet notamment de :

- Développer plusieurs activités simultanément
- Entreprendre tout en étant salarié ou entrepreneur indépendant
- Continuer à bénéficier d'un accompagnement individuel et de formations collectives sur la création et la gestion d'entreprise
- Entreprendre de manière sécurisé grâce au maintien des prestations sociales durant la durée du test d'activité
- Bénéficier des certifications de la structure COOPUNION (Domaine de la formation)
- Entreprendre en s'appuyant sur le collectif : Réponse à des appels d'offres mutualisés, bénéficiant d'une Boutique partagée (Kaz'Mode) et d'une plateforme de fabrication textile (Mode and Deco)
- Entreprendre avec une assurance professionnelle et une couverture globale de son activité
- Rechercher des financements durant l'évolution de l'activité

Statut d'entrepreneur-salarié (et associé)

Suite à cette période, l'entrepreneur a la possibilité de continuer son aventure au sein de la coopérative par le biais d'un statut avantageux, celui d'entrepreneur-salarié.

Ce dernier permet notamment à l'entrepreneur d'être indépendant et maître de son activité tout en bénéficiant du statut social de salarié.

S'il le souhaite; l'entrepreneur peut aussi devenir associé de la structure.

***Entreprendre avec une coopérative d'activité et d'emploi c'est avant tout :

- Un hébergement juridique de vos activités et des formations afin d'acquérir les connaissances d'un chef d'entreprise.
- Un test d'activité grandeur réelle vous permettant d'adapter votre offre aux besoins du marché tout en étant compatible avec un emploi à temps partiel
- Bénéficiaire d'un parcours sur-mesure sécurisant vous permettant de conserver votre statut et vos revenus sociaux tout en développant votre Chiffre d'affaires
- Bénéficiaire d'une assurance professionnelle de responsabilité civile
- Un accompagnement dans la recherche et le montage de vos dossiers de financement
- Bénéficiaire de l'agrément Qualiopi et du référencement des formations à Pôle Emploi
- Être accompagné par une équipe d'appui qui s'occupe des missions annexes: Comptabilité, facturation, Boite à outils.